

Un changement aux autres moniteurs couleurs de la sous-position 8528.49 des moniteurs couleurs incomplets ou non finis (y compris les assemblages de moniteurs composés des parties visées par les alinéas a), b), c), et e) de la note 3 du chapitre 85, plus un bloc d'alimentation), ne comportant pas un tube à rayons cathodiques, de la sous-position 8528.49 ou de toute autre position; ou

Un changement aux moniteurs noirs et blancs ou aux autres moniteurs monochromes de la sous-position 8528.49 de toute autre position.

**Chapitre 85, 8528.69** : Les règles d'origine qui s'appliquent à la sous-position 8528.69 sont remplacées par ce qui suit :

Un changement aux projecteurs sans haute définition, à tube à rayons cathodiques du numéro tarifaire 8540.12.aa comprenant un panneau de verre visé à l'alinéa b) de la note 4 du chapitre 85 et un cône en verre du numéro tarifaire 7011.20.aa, de la sous-position 8528.69 des projecteurs incomplets ou non finis (y compris les assemblages de projecteurs composés des parties visées par les alinéas a), b), c), et e) de la note 3 du chapitre 85, plus un bloc d'alimentation), mais ne comportant pas un tube à rayons cathodiques de la sous-position 8528.69 ou de toute autre position, sauf du numéro tarifaire 8540.12.aa ou de plus d'un des numéros suivants :

- le numéro tarifaire 7011.20.aa,
- le numéro tarifaire 8540.91.aa;